



POSITIONS CANADIENNES SUR LES QUESTIONS CLÉS

Les grands principes qui régissent la politique canadienne à l'égard du différend israélo-arabe sont :

Sécurité d'Israël

Le Canada appuie la sécurité, le bien-être et les droits d'Israël en tant qu'État légitime et indépendant. C'est là un aspect fondamental et constant de la politique suivie par les gouvernements canadiens récessifs depuis la création de l'État d'Israël en 1948.

Appui d'un règlement pacifique global

Le Canada appuie fermement l'Accord de paix Israël-OLP signé le 13 septembre 1993. L'Accord devrait devenir un accord global fondé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU, y compris le droit de tous les pays de la région de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et l'exigence du retrait israélien des territoires occupés en 1967. Le Canada appuie également l'Agenda pour la paix signé par Israël et la Jordanie le 14 septembre 1993.

Territoires occupés

Le Canada ne reconnaît pas la permanence du contrôle israélien sur les territoires occupés en 1967 (le plateau du Golan, la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza) et s'oppose à toute action unilatérale visant à déterminer d'avance le résultat des négociations, y compris l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires, et les actions unilatérales pour annexer Jérusalem-Est et le plateau du Golan. Le Canada considère ces actions comme étant contraires au droit international et ne favorisant pas le processus de paix.

Droits des palestiniens

Le Canada reconnaît que les droits légitimes des Palestiniens, y compris le droit à l'autodétermination, droit devant être exercé dans des négociations de paix, doivent être respectés.

Organisation de libération de la Palestine

Le Canada considère l'OLP comme le principal représentant du peuple palestinien. Le Canada n'ayant jamais interdit tous les contacts, des fonctionnaires canadiens ont rencontré des représentants de l'OLP en diverses occasions. Les restrictions qui étaient appliquées en ce qui touche le niveau des contacts canadiens avec l'OLP ont été levées le 30 mars 1989.